

Programme de surveillance des « Déchets marins »

Version : 26 septembre 2016

Adoptés en juin 2015 pour chaque sous-région marine, les programmes de surveillance constituent le quatrième élément des plans d'action pour le milieu marin, requis au titre de l'article 11 de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ». Ces programmes décrivent les dispositifs de suivi et les modalités de collecte des données permettant d'évaluer l'atteinte du bon état écologique du milieu marin et la réalisation des objectifs environnementaux. Ils sont structurés en 13 programmes thématiques, dont le **programme « Déchets marins »**.

Enjeux

Les données collectées permettront de :

- déterminer la **répartition, la quantité, et la nature des macro déchets déposés sur le littoral, flottants en surface et déposés sur les fonds marins** (Descripteur 10, critère D10C1).
- définir la **répartition, la quantité et, dans la mesure du possible, la nature des micro déchets déposés sur le littoral et flottants en surface** (critère D10C2).
- mieux appréhender **l'incidence des déchets sur la faune marine**, en particulier, les oiseaux, les mammifères marins et les tortues marines (critère D10C3).

Structuration

Ce programme est organisé en **6 sous-programmes**, déclinés selon la **répartition géographique des déchets** (sur le littoral / en mer), leur **taille** (macro déchets / microparticules) et selon la **thématique** (pression / impacts sur le milieu) :

sous-programme 1 : Déchets sur le littoral

sous-programme 2 : Déchets flottants

sous-programme 3 : Déchets sur le fond

sous-programme 4 : Microparticules (sur le littoral et flottantes)

➔ Pression par les déchets

sous-programme 5 : Déchets ingérés par les oiseaux

sous-programme 6 : Déchets ingérés par les mammifères marins et les tortues marines

➔ Impacts des déchets sur la vie marine

Ils reposent sur **11 dispositifs de suivis**, dont **2 existants sans modification à prévoir par rapport à leur vocation initiale** et **9 existants avec des adaptations à prévoir ou nouveaux à créer** pour répondre aux besoins de la DCSMM.

Principaux dispositifs de suivis mobilisés

Le programme repose principalement sur :



- **NOUVEAU** un **réseau national de suivi des macro déchets et des microparticules sur les plages** à créer (*photo 1*) ;
- le suivi des **macro déchets flottants**, par des **observateurs embarqués** sur les campagnes halieutiques de l'Ifremer ainsi que **par survols aériens** (campagnes SAMM), menés par l'UMS Pelagis et l'Agence des aires marines protégées ;
- le suivi des **microparticules flottantes** par utilisation de **filets de surface** depuis les campagnes halieutiques de l'Ifremer (*photo 2*) et les campagnes DCE en Méditerranée ;
- le suivi des **macro déchets sur les fonds marins collectés par chalutage** depuis les campagnes halieutiques de l'Ifremer ;
- l'**analyse des déchets ingérés par les oiseaux, les mammifères marins et les tortues marines retrouvés échoués sur le littoral**. Pour se faire, le Réseau National d'Echouage (*photo 3*), les centres de soins de tortues et aquariums (RTMAE, RTMMF, CESTMed, etc.) et le suivi des échouages d'oiseaux sur le littoral normand, picard et nordiste (GONm/AESN/AAMP), seront mobilisés.

Coût estimé de la mise en œuvre (estimation 2014- chiffres en cours de précision)

Le coût total de la mise en œuvre du programme de surveillance des « déchets marins » est estimé à **530 k€/an, soit 0,9 % du coût total annuel estimé pour mettre en œuvre l'ensemble de la surveillance DCSMM. 20 k€/an correspondent à de la surveillance existante (estimée en 2014) et 510 k€/an correspondent à des évolutions de dispositifs existants et à des créations de dispositifs nouveaux** pour répondre aux besoins de la DCSMM.

Principales orientations pour le 1er cycle de mise en œuvre (2015-2021)

- Création de nouveaux dispositifs de suivi sur le littoral, compte-tenu de l'existence de peu de suivis pérennes
- Développement/consolidation des protocoles de suivi des microparticules sur le littoral et en mer
- Optimisation des campagnes halieutiques
- Renforcement des analyses des causes de mortalité des animaux retrouvés échoués sur le littoral
- Mise en cohérence avec les Conventions des Mers Régionales (OSPAR et MEDPOL)

Etat d'avancement 2016 de la mise en œuvre opérationnelle

Sous-programme (SP)	Action de mise en œuvre	Avancement 2016
SP1 : Déchets sur le littoral	Création d'un dispositif nouveau (réseau national)	en cours
	Modification de dispositifs existants sous réserve de faisabilité (dispositifs locaux de ramassage)	non débutée
SP2 : Déchets flottants	Modification de dispositifs existants (campagnes halieutiques)	réalisée
	Création de dispositifs nouveaux (campagnes de survol SAMM)	en cours
	Modification de dispositifs existants sous réserve de faisabilité (dispositifs locaux de ramassage)	non débutée
SP3 : Déchets sur le fond	Modification de dispositifs existants (campagnes halieutiques)	réalisée
SP4 : Microparticules	Développements méthodologiques (sur le littoral)	en cours
	Création d'un dispositif nouveau suite aux développements méthodologiques (sur le littoral)	non débutée
	Modification de dispositifs existants (campagnes halieutiques)	en cours
	Reprise de dispositifs existants (campagnes DCE)	réalisée
SP5 : Déchets ingérés par les oiseaux	Reprise de dispositifs existants (suivi des échouages sur le littoral Normand et Picard)	réalisée
SP6 : Déchets ingérés par les mammifères marins et les tortues marines	Modification de dispositifs existants (Réseau National d'Echouage et Centres de soins/aquariums pour les tortues)	en cours

réalisée
en cours
non débutée

Exemple de suivi existant contribuant à la surveillance DCSMM réalisé en 2016

Sous-programme 3 : Suivi des déchets sur le fond via les campagnes halieutiques de l'Ifremer

L'optimisation des campagnes halieutiques pour répondre à la DCSMM a débouché sur le déploiement d'essais sur le terrain entre septembre 2014 et août 2015. Les suivis effectifs des déchets sur le fond par chalutage au titre de la surveillance DCSMM ont pu ainsi débuter dès 2016 sur les trois campagnes benthodémersales : EVHOE, IBTS et MEDITS. Cette action fait l'objet d'une convention de financement entre l'Ifremer et le MEEM en 2016. Reste à pérenniser ces suivis et à assurer la bancarisation des données.

Nouvelle action mise en œuvre en 2016

Sous-programme 1 : Mise en place d'un réseau national de suivi des macro déchets sur le littoral

En 2015, en France, on ne comptait que 4 sites de suivis répondant au protocole OSPAR/DCSMM. Or, l'objectif à atteindre d'ici 2021 est la mise en place de 8 à 10 sites actifs par sous-région marine et la création d'un réseau national harmonisé. En 2016, presque 20 opérateurs ont été rencontrés (Parcs Naturels Marins, Réserves Naturelles, associations, etc.) afin de définir avec eux les modalités de leur contribution. A ce jour, environ 10 nouveaux sites de suivi sont en cours de test. Reste à recruter un animateur national qui pourra échanger avec les opérateurs, définir de nouveaux sites de suivi, procéder aux évaluations pour la DCSMM, OSPAR et MEDPOL et s'assurer de la bancarisation des données.

Perspectives 2017 pour la mise en œuvre opérationnelle

Action phare qui sera réalisée en 2017

En 2017, l'accent sera mis sur le développement méthodologique relatif aux suivis des microparticules (SP4), et sur le développement d'un nouvel indicateur sur l'étranglement des organismes marins par les déchets (Critère 10DC4).



Contacts

Coordonnateur : Agence des aires marines protégées, Sophie Beauvais

Pilotes scientifiques : Ifremer, François Galgani et CEDRE, Loïc Kerambrun



Crédits photo

Page 1 - En haut : Suivi des macro déchets sur le littoral (© : V. Gervois) / Au centre : Trait de filet lors d'une campagne halieutique (© Ifremer) / En bas : Analyse des causes de mortalité d'un dauphin échoué (© S. Dixneuf)

Page 2 - Enchevêtrement d'une tortue luth dans des cordages (© : Aquarium de La Rochelle, CESTM)

Sigles

AAMP: Agence des aires marines protégées

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

CESTMED : Centre d'étude et de sauvegarde des Tortues Marines de Méditerranée

DCE : Directive Cadre sur l'eau

DCSMM : Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin

EU TG Litter : European Task Group on litter / groupe de travail européen sur les déchets

EVHOE : Évaluation des ressources Halieutique de l'Ouest de l'Europe. EVHOE est une campagne européenne d'évaluation des ressources halieutiques.

GONm : Groupe Ornithologique Normand

IBTS : International Bottom Trawl Survey. IBTS est une campagne européenne d'évaluation des ressources halieutiques.

MEDITS : International Bottom Trawl Survey en Méditerranée. MEDITS est une campagne européenne d'évaluation des ressources halieutiques.

MEDPOL : la composante d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine du Plan d'Action Méditerranéen de la convention de Barcelone.

MEEM : Ministère de l'environnement, de l'Énergie et de la Mer

OSPAR : Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR pour Paris/Oslo)

RNE : Réseau national d'échouage

RTMAE : Réseau Tortues Marines Atlantique Est.

RTMMF : Réseau Tortues marines de Méditerranée française

SAMM : Survol aérien de la mégafaune marine

SP : Sous-programme

UMS : Unité mixte de service

Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Actualite,41802.html>